

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 2 AVRIL 2019**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 29 MARS 2019.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur des affaires juridiques et greffier, sont également présents.

Monsieur le maire Belvedere déclare la séance ouverte et informe les membres du conseil ainsi que les citoyens présents concernant les sujets suivants :

- Travaux effectués par « Réseau express métropolitain », sur le boulevard des Sources ;
- Représentations effectuées auprès des membres de l'Assemblée nationale concernant les communications avec « Réseau express métropolitain » ;
- Travaux effectués sur les berges du lac Saint-Louis à proximité de l'immeuble sis à 51, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore ;
- Information disponible concernant le programme relatif aux couches réutilisables ;
- Dernière séance où Me Jean-Denis Jacob officie comme greffier du conseil.

2019-216 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- À l'item 20.10, retrait des mots « Club de canoë kayak » ;
- Ajout d'un sujet, en « varia », relatif à l'octroi d'un contrat concernant la reconstruction du chalet du parc Grand-Anse ;
- Ajout d'un sujet, en « varia », relativement à l'octroi de contrats, relativement à la fourniture et à la livraison de produits chimiques pour les piscines intérieures de la Ville de Pointe-Claire ;
- Ajout d'un sujet, en « varia », relativement à une modification de la vocation publique de certaines parties du lot 2 526 094 (parc linéaire / piste cyclable entre les avenues Alston et Stillview) ;
- Ajout d'un sujet, en « varia » relativement au rapport du greffier sur la procédure d'enregistrement tenue le 11 mars 2019 à l'égard du Règlement PC-2900;

2019-217 **APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 MARS 2019**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du 12 mars 2019.

2019-218 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Keith Kelly :

- La démolition de l'édifice situé à 100-112, avenue Walton ;
- La démolition de l'établissement « Le Pionnier » :
 - Qu'en est-il du terrain de stationnement ?
- Commentaires exprimés par la majorité silencieuse ;
- La mise en place de contenants semi-enfouis de matières résiduelles ;
- Remerciements au greffier Me Jean-Denis Jacob.

Madame Danielle Gutierrez, qui n'est pas une citoyenne de la Ville de Pointe-Claire, adresse une question demandant au greffier qu'il reconsidère sa décision de profiter de sa retraite.

Le greffier indique qu'il demeurera en poste à tout le moins jusqu'au 3 mai 2019.

Madame Chapleau :

- L'octroi d'une dérogation mineure au 201, avenue Cartier ;
- Mise en place de contenants de matière résiduelle dans le secteur Greenwich.

Monsieur Ron Jordan :

- La signalisation routière dans le secteur de l'avenue Saint-Joachim;
- Le trottoir endommagé sur le côté est de l'avenue Sainte-Anne.

Madame Linda De Witt :

- L'aménagement de quais de chargement et de déchargement, dans le cadre du programme de réutilisation du sol dégagé de l'établissement « Le Pionnier » ;
- Les dispositions applicables en ce qui concerne la mise en place de contenants de matières résiduelles semi-enfouis.

Madame Michèle Lesage :

- Rapport sur les consultations publiques tenues dans le secteur du Village de Pointe-Claire, devant être soumis par la firme « BC2 » ;
- Suivi du rapport final de la Commission des normes de l'équité et de la santé sécurité au travail (CNESST) concernant un incident survenu le 8 janvier 2018.

Madame Geneviève Lussier :

- L'abattage d'arbres du secteur boisé, sis à l'ouest de l'établissement « Réno Dépôt » ;
- Absence de droits acquis pour les usages multifonctionnels sur la propriété sise à l'ouest de l'avenue Fairview.

Madame Joan Ayer :

- La densification du secteur du Village de Pointe-Claire.

Madame Rachel Langlois-Calbert :

- Le terrain de pétanque du Village de Pointe-Claire ;
- Le réaménagement du premier plancher du Centre Noël-Legault ;
- Félicitations à la Ville concernant le concert « Choralissimo » et les services du gymnase du Centre aquatique.

Madame Tracy McBean :

- Fouilles archéologiques devant être réalisées sur le site de l'établissement « Le Pionnier ».

Monsieur Stéphane Licari :

- Demande des explications concernant les sujets inscrits aux items 10.15, 20.01 à 20.03, 30.03, 30.11 et 30.22 de l'ordre du jour ;
- Vente du terrain de stationnement sis à l'est de l'établissement « Le Pionnier ».

Monsieur Bilodeau :

- Le réaménagement des stationnements sur l'avenue Lanthier.

Monsieur Normand Lapointe :

- Explications concernant les sujets inscrits aux items 10.03, 10.04, 10.10, 20.03, 20.05 à 20.07 et 30.01 de l'ordre du jour.

Monsieur Claude Arsenault :

- Le plan de conservation du site patrimonial de Pointe-Claire et le fait qu'aucun agrandissement ne devrait être autorisé dans les bâtiments qui y sont situés.

Monsieur Nicolas Seferiadis :

- Commentaires concernant la démolition pressante du Centre commercial Walton.

Monsieur Keith Kelly :

- Précisions concernant l'item inscrit au point 10.02 de l'ordre du jour.

Monsieur Michel Forest, en tant que président de la Société pour la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire :

- Le plan de conservation du site patrimonial de Pointe-Claire.

Madame Michèle Lesage :

- Le plan de conservation du site patrimonial de Pointe-Claire.

Monsieur le conseiller Cowan quitte la séance à 20 h 45.

2019-219 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
PC-2712-17 SUR LA RÉGIE INTERNE DES DE LA VILLE DE POINTE-
CLAIRE EN CE QUI CONCERNE LES DATES DES SÉANCES DE
L'ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2712-17 sur la régie
interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire en ce qui
concerne les dates des séances de l'année 2019.

2019-220 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-1495
SUR LES NUISANCES EN CE QUI CONCERNE LE DÉBLAIEMENT
DE LA NEIGE ET LE MONTANT DES AMENDES DE CERTAINES
INFRACTIONS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-1495 sur les
nuisances en ce qui concerne le déblaiement de la neige et le montant
des amendes de certaines infractions.

2019-221 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE
RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX À L'HÔTEL DE VILLE, SERVICES
DE L'INGÉNIERIE ET DES FINANCES AINSI QU'UN EMPRUNT DE
1 250 000 \$ À CETTE FIN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'adopter un règlement décrétant des travaux de réaménagement de
bureaux à l'hôtel de ville, services de l'ingénierie et des finances ainsi
qu'un emprunt de 1 250 000 \$ à cette fin.

2019-222 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG
TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 300 000 \$
POUR LE REMPLACEMENT D'UN CHARGEUR SUR ROUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une
dépense en immobilisations de 300 000 \$ pour le remplacement d'un
chargeur sur roues.

2019-223 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE
TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE VOIRIE, D'AMÉNAGEMENT
D'UNE PISTE CYCLABLE, D'UNE HALTE CYCLISTE ET D'UN
ESPACE VERT, AU SUD DU BOULEVARD HYMUS, ENTRE
L'AVENUE ALSTON ET LE BOULEVARD SAINT-JEAN, AINSI QU'UN
EMPRUNT DE 1 231 000 \$ À CES FINS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'adopter un règlement décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc,
d'égouts, de voirie, d'aménagement d'une piste cyclable, d'une halte
cycliste et d'un espace vert au sud du boulevard Hymus, entre l'avenue
Alston et le boulevard Saint-Jean, ainsi qu'un emprunt au montant de
1 231 000 \$ à ces fins.

2019-224 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG
TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 2 010 000 \$
POUR LE REMPLACEMENT ET LA MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE
DE VÉHICULES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une
dépense en immobilisations de 2 010 000 \$ pour le remplacement et la
mise à niveau de la flotte de véhicules.

2019-225 APPROBATION – PIIA – 50, AVENUE HILLCREST, 6701, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE, 130, AVENUE AMBASSADOR

ATTENDU que les demandes/projets suivants rencontrent les objectifs et les critères énoncés dans le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D’approuver les demandes/projets ci-après mentionnés sous réserve de respecter les règlements municipaux applicables et sous réserve du respect des conditions énoncées dans la section « Description » du dossier décisionnel 19-613-13074 :

Présenté à la réunion du Comité consultatif d’urbanisme du 11 mars 2019 :

50, avenue Hillcrest :

Remplacer la fondation existante par une nouvelle fondation qui soulèvera la maison de 30 pouces (76 cm) et comprendra un mur de soutènement autour de la porte latérale et rénovations à la véranda et du concept de l’allée ;

D’indiquer que les requérants devront produire, avant l’émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000,00 \$, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l’intérieur de la période de douze (12) mois suivant la date d’émission du permis de construction.

6701, autoroute Transcanadienne :

Effectuer des rénovations à l’extérieur du bâtiment, y compris les travaux suivants :

- Ajout d’un volume vitré de 3 étages et au vestibule d’entrée sur le côté ouest de l’actuelle Sears, qui deviendra Simons ;
- Ouverture de l’enveloppe de briques à certains endroits sur les côtés ouest et sud pour installer un mur rideau et une bande de signalisation en aluminium noir ;
- Démolition du centre de jardin existant, l’élargissement des trottoirs et l’installation de deux terrasses sur le côté nord ;
- Nouvelles conceptions d’entrée le long de tous les côtés du centre d’achat, pour inclure des façades en panneaux d’aluminium perforé blancs, des murs rideaux aux entrées avec des panneaux en aluminium noir le long de la marquise et des bancs en granit ;
- Remise en état et le nettoyage des murs de briques existants.

D’indiquer que les requérants devront produire, avant l’émission du permis, une garantie financière au montant de 920 000 \$, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l’intérieur de la période de douze (12) mois suivant la date d’émission du permis de construction.

130, avenue Ambassador :

Remplacer une unité mécanique existante de 4 pi de long x 3 pi de large x 4pi de haut avec une nouvelle unité mécanique de 36 pi de long x 13 pi de large x 6pi de haut approximativement au même emplacement sur le toit du bâtiment Robert Plourde à l’école Félix-Leclerc.

L’équipement mécanique sera caché par un mur d’écran.

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 16 263,35 \$, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur de la période de douze (12) mois suivant la date d'émission du permis de construction.

2019-226 **APPROBATION – PIIA – 198, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE**

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 198, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 11 mars 2019.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 17 janvier, 28 février, 4 mars et 7 mars 2019 :

- Échantillons_2019-01-17 ;
- Élévations_2019-02-28 ;
- Implantation_2019-03-04 ;
- NoteUrbanisme_198 Bord du Lac_arboriculture__07-03-2019 ;

et ce, relativement au déplacement de la maison de vingt (20) pieds (6,1 m) plus près de la rue, au remplacement des fondations, aux rénovations extérieures et au réaménagement de la zone avant de la maison déplacée au 198, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-227 **DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL – 15, AVENUE CARTIER**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'accorder un usage conditionnel en faveur de la propriété située au 15, avenue Cartier, afin de permettre :

- l'occupation d'une partie du bâtiment par une Classe D-1 usage commercial : Victor Rose Espresso Bar (coffee shop).

2019-228 **OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 2345, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de la propriété sise au 2345, autoroute Transcanadienne, pour permettre l'installation d'un équipement mécanique dans la marge latérale ouest là où les équipements mécaniques ne sont pas autrement permis.

2019-229 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 6500, AUTOROUTE
TRANSCANADIENNE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de la
propriété sise au 6500, autoroute Transcanadienne, pour permettre
l'installation d'une enseigne murale de 8 m² (86 pi²) située au-dessus du
niveau du toit plutôt que située entièrement sous le niveau du toit, tel
que requis.

2019-230 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 135, AVENUE MAYWOOD

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de la
propriété sise au 135, avenue Maywood, pour permettre une largeur de
façade de bâtiment représentant 77,7% de la largeur frontale du terrain
plutôt que la largeur maximale autorisée de 75%.

2019-231 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 7, AVENUE SAINTE-ANNE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de la
propriété sise au 7, avenue Sainte-Anne, pour permettre
l'agrandissement d'un bâtiment existant sans fournir une (1) case de
stationnement supplémentaire tel que requis.

2019-232 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 2345, BOULEVARD
DES SOURCES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de la
propriété sise au 2345, boulevard des Sources, pour permettre :

- a) L'installation de deux (2) unités d'équipement mécanique sur le toit
du bâtiment d'une hauteur de 6,62 m (21,71 pi) plutôt que la hauteur
maximale permise de 3 m (9,8 pi) ;
- b) L'installation de deux (2) unités d'équipement mécanique sur le toit
du bâtiment d'une hauteur de 3,63 m (11,9 pi) plutôt que la hauteur
maximale permise de 3 m (9,8 pi) ;
- c) L'installation de deux (2) unités d'équipement mécanique sur le toit
du bâtiment sans le mur écran requis.

2019-233 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 201, AVENUE CARTIER

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de la
propriété sise au 201, avenue Cartier, pour permettre :

- a) L'installation d'une enseigne d'une superficie de 3,6 m² (38,5 pi²),
située à 8,7 m (28,5 pi) au-dessus du niveau du centre de la rue
plutôt que située à un maximum de 5 m (16,4 pi) au-dessus du
niveau du centre de la rue ;
- b) L'installation d'une enseigne d'une superficie de 3,6 m² (38,5 pi²)
composée du logo et du nom de la compagnie en lettres détachées
et d'un encadré, là où seul le logo et des lettres détachées sont
permis, en vertu du règlement.

2019-234 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 20 FÉVRIER 2019 AU 18 MARS 2019 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 20 FÉVRIER 2019 AU 18 MARS 2019

La liste des amendements budgétaires pour la période du 20 février 2019 au 18 mars 2019 et le registre des chèques pour la période du 20 février 2019 au 18 mars 2019 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2019-235 AUTORISATION – VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'ordonner au greffier, ou en son absence, à l'assistante greffière, de vendre à l'enchère publique les immeubles indiqués à l'état dressé par le trésorier et sur lesquels des taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie, tel que cet état apparaît au document "Liste des comptes à recevoir - Vente pour taxes 2019 - Rapport détaillé.pdf" joint au dossier décisionnel 19-139-13050 ;

D'ordonner que cette vente soit tenue en la salle du conseil à l'hôtel de ville de la Ville de Pointe-Claire, sise au 451 boulevard Saint-Jean, le 13 juin 2019 à compter de 9 h ;

D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à enchérir et à acquérir ces immeubles, par l'entremise du trésorier ou du coordonnateur - Taxation, facturation et perception, conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

2019-236 DÉPÔT – POLITIQUE DE STATIONNEMENT POUR LE VILLAGE DE POINTE-CLAIRE

Une politique de stationnement pour le village de Pointe-Claire, préparé par la firme « WSP », en date du 2 avril 2019, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2019-237 NOMINATION – MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE nommer madame Catherine Battershill comme membre du conseil d'administration du Club aquatique de Pointe-Claire pour un terme de trois (3) ans à compter du 1^{er} avril 2019 ;

DE nommer monsieur Craig Mcara comme membre du conseil d'administration du Club aquatique de Pointe-Claire pour un terme de trois (3) ans à compter du 1^{er} avril 2019.

2019-238 AUTORISATION – PARTICIPATION - 51^e CONGRÈS ANNUEL DE LA
« CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC
(COMAQ) »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'autoriser monsieur Daniel Séguin, directeur des finances et trésorier
à représenter la Ville de Pointe-Claire au 51^e congrès annuel de la
« Corporation des officiers municipaux du Québec (COMAQ) » qui aura
lieu à Saint-Hyacinthe du 22 au 24 mai 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès,
conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes
budgétaires 02-137-00-313 et 02-137-00-361, tel qu'il appert du
certificat du trésorier n° 19-13102 émis le 18 mars 2019.

2019-239 AUTORISATION – PARTICIPATION – 48^e CONGRÈS ANNUEL DE
L' « ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'autoriser monsieur André Lavoie, chargé de la gestion des documents
et archives à représenter la Ville de Pointe-Claire au 48^e congrès annuel
de l'« Association des archivistes du Québec » qui aura lieu à Gatineau
du 5 au 7 juin 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès,
conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes
budgétaires 02-142-00-313 et 02-142-00-362, tel qu'il appert du
certificat du trésorier n° 19-13056 émis le 12 mars 2019.

2019-240 AUTORISATION – PARTICIPATION – 41^e CONGRÈS ANNUEL DE
L'« ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU
QUÉBEC (ACMQ) »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'autoriser madame Marie-Pier Paquette-Séguin, coordonnatrice aux
communications à représenter la Ville de Pointe-Claire au 41^e congrès
annuel de l'« Association des communicateurs municipaux du Québec
(ACMQ) » qui aura lieu à Saguenay, du 29 au 31 mai 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès,
conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire
02-145-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13117
émis le 20 mars 2019.

2019-241 AUTORISATION – PARTICIPATION – COLLOQUE 2019 DE
L' « ASSOCIATION DES ARCHITECTES DU QUÉBEC »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'autoriser madame Geneviève Rocheleau, coordonnatrice espaces
publics, à représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque 2019 de
l'« Association des architectes paysagistes du Québec » qui aura lieu
à Montréal le 26 avril 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce colloque,
conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire
02-701-71-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13113
émis le 21 mars 2019.

2019-242 AUTORISATION – DON DE VINGT (20) VÉGÉTAUX EN POT À L'ORGANISME À BUT NON-LUCRATIF « LES AMIS DE STEWART HALL »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser un don de vingt (20) végétaux en pots à l'organisme à but non-lucratif « Les Amis de Stewart Hall », qui seront livrés au printemps 2019 pour l'événement du 11 mai 2019.

2019-243 ADOPTION DES LOGOS DU « CLUB AQUATIQUE POINTE-CLAIRE INC. »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'adopter et approuver les logos du « Club Aquatique Pointe-Claire Inc. (équipes de natation, de plongeon et des maîtres) » suivant les modèles joints au dossier décisionnel 19-150-13122.

2019-244 APPROBATION – ENTENTE À INTERVENIR AVEC « RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO) » RELATIVEMENT À L'ENTRETIEN DES GARES ET DES TUNNELS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver une entente à intervenir avec « Réseau de Transport Métropolitain (EXO) » concernant l'entretien des gares et tunnels Cedar Park, Pointe-Claire et Valois, à Pointe-Claire, dans la mesure où le texte de la version finale de cette entente est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 18-143-12523 ;

DE déclarer que certains éléments de cette entente, indiqués en jaune à l'annexe E-1, continueront d'être réalisés par la Ville, à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à ce que « EXO » ait mis en place l'ensemble des contrats requis en vertu de la nouvelle répartition des responsabilités faisant l'objet de cette entente ;

D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier ou, en son absence, l'assistante greffière, à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2019-245 DEMANDE AUX AUTORITÉS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – ENTENTE TRIPARTITE ENTRE TROIS PARTIES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adresser une demande aux autorités du ministère des Transports du Québec, afin d'exiger la collaboration et la participation de cette instance vers la conclusion d'une entente tripartite entre les trois parties prenantes afin de définir clairement les responsabilités de chacune quant à l'entretien, les réparations majeures et le remplacement éventuel de l'ensemble des infrastructures visées par les ententes 1517, 1635, 1158, 1159, 1160 et 1625 son avenant numéro 1, intervenues entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Pointe-Claire.

2019-246 RENOUVELLEMENT – CONTRAT OCTROYÉ À « ARBO-DESIGN INC. » POUR DES TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT, DE GAZONNEMENT ET D'ENSEMENCEMENT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE se prévaloir de l'option prévue en faveur de la Ville de Pointe-Claire, en vertu des documents contractuels employés lors de l'appel d'offres TP170017 suivant lequel un contrat initial a été octroyé à la compagnie « Arbo-Design Inc. » pour l'année 2017 avec l'option de renouveler les années 2018-2019 et en conséquence ;

DE prolonger le contrat octroyé pour l'année 2019, pour un montant total de 95 341,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents contractuels ayant fait l'objet de l'appel d'offres TP170017 ;

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 02-701-73-484 et 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13110 émis le 21 mars 2019.

2019-247 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ICTHYOLOGIQUE POUR TOUTES LES BERGES PUBLIQUES DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude ichtyologique pour toutes les berges publiques de la Ville de Pointe-Claire en faveur de la firme « Groupe Hémisphère Inc. », laquelle a présenté la soumission la plus avantageuse pour un montant total de 57 734,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1907-18312 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-833, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13091 émis le 19 mars 2019.

2019-248 OCTROI D'UN CONTRAT – EMBELLISSEMENT DES TERRE-PLEINS ET DE LA PISTE CYCLABLE SUR LE BOULEVARD HYMUS, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-JEAN ET L'AVENUE MANFRED

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'embellissement des terre-pleins et de la piste cyclable sur le boulevard Hymus, entre le boulevard Saint-Jean et l'avenue Manfred en faveur de la firme « P.N.G. Projets d'aménagements Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 337 750,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1906-17031 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-12-837, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13104 émis le 20 mars 2019.

2019-249 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉPARATION DE L'AVENUE VANGUARD

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réparation de l'avenue Vanguard en faveur de la firme « Construction G-NESIS Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 1 892 445,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1905-18077 et conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-22-896, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13089 émis le 18 mars 2019.

2019-250 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION ET LE SUIVI DU PLAN DIRECTEUR DES ACTIVITÉS SYLVICOLES DU PARC NATUREL TERRA COTTA POUR LES ANNÉES 2019-2020-2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la fourniture de services professionnels pour l'élaboration et le suivi du plan directeur des activités sylvicoles du parc naturel Terra Cotta, pour les années 2019 à 2021, avec possibilité de prolonger de deux années en option, pour les années 2022 et 2023, en faveur de la firme « Nadeau Foresterie Urbaine », laquelle a présenté la soumission la plus avantageuse pour un montant de 61 126,46 \$, taxes incluses, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années 2022 et 2023, conformément aux documents de l'appel d'offres TP190011 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-75-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13023 émis le 12 mars 2019.

2019-251 OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE SUNNYSIDE, ENTRE L'AVENUE SAINT-LOUIS ET LE PARC SUNNYSIDE, AINSI QUE DE L'AVENUE WINDWARD, ENTRE LES AVENUES SUNNYSIDE ET COOLBREEZE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux relatifs à la reconstruction de l'avenue Sunnyside, entre l'avenue Saint-Louis et le parc Sunnyside, ainsi que de l'avenue Windward, entre les avenues Sunnyside et Coolbreeze en faveur de la firme « Construction G-NESIS Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 2 717 256,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1902-17187 le tout, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt PC-2896, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-12-896, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12894 émis le 22 février 2019.

2019-252 OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DES AVENUES CHARLES ET DE MAPLE CIRCLE, ENTRE LES AVENUES BELMONT ET DE MOUNT PLEASANT

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux relatifs à la reconstruction des avenues Charles et de Maple Circle, entre les avenues Belmont et de Mount Pleasant en faveur de la firme « Ali Excavation Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 1 887 881,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1901-18186 le tout, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt PC-2896 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-02-896, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12891 émis le 22 février 2019.

2019-253 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉPARATION DE LA TOITURE EN PIGNON AU-DESSUS DE LA PISCINE 6-50 AU CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à l'exécution de travaux de réparation de la toiture en pignon au-dessus de la piscine 6-50 au centre aquatique en faveur de la firme « Couverture Montréal Nord Ltée », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 986 485,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1855-18163A ;

D'imputer cette dépense comme suit :

- pour un montant de 966 485 \$ au poste budgétaire 22-418-02-876 ;
- pour un montant de 21 000 \$ au poste budgétaire 22-416-62-836 ;

tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13032 émis le 4 mars 2019.

2019-254 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES POUR SYSTÈMES DE LAMES MOBILES POUR LES CHASSE-NEIGES POUR LES ANNÉES 2019 ET 2020

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la fourniture et à la livraison de pièces pour systèmes de lames mobiles pour les chasse-neiges, au cours des années 2019 et 2020, en faveur de la firme « DRL Beaudoin Inc. », laquelle a présenté la seule soumission conforme, pour un prix total de 60 000 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-823-20-649, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13108 émis le 21 mars 2019 ;

RÉSERVER le droit de la Ville de Pointe-Claire de se prévaloir, auprès de ce, de toute option concernant l'acquisition de biens supplémentaires identiques à ceux acquis en vertu du premier alinéa, pour un valeur maximale de 10 000 \$, taxes incluses, toute telle option pouvant être exercée en tout ou en partie en 2019 et/ou en 2020, et ce, aux mêmes prix et conditions que ceux déterminés en vertu des documents contractuels applicables (Appel d'offres TP180071) de façon à pouvoir répondre adéquatement aux besoins susceptibles d'être exprimés par la Ville ;

RÉSERVER le droit de la Ville de Pointe-Claire de se prévaloir, auprès de ce fournisseur, à la prolongation et/ou au renouvellement de ce contrat pour chacune des années 2021, 2022 et 2023, le tout suivant les mêmes conditions et modalités que celles énoncées aux deux premiers alinéas.

2019-255 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DE L'AVENUE CARTIER ET DES SENTIERS ENTRE LES AVENUES VAL SOLEIL ET DE L'HORIZON

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à l'exécution de travaux d'embellissement en bordure de l'avenue Cartier ainsi que dans le sentier reliant les avenues Val Soleil et de l'Horizon en faveur de la firme « Motexa Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 98 985,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1913-17031B ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-12-852, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-12900 émis le 22 mars 2019.

2019-256 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE CHENILLETTE À TROTTOIR NEUVE, MODÈLE DE L'ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la fourniture et à la livraison d'une chenillette à trottoir neuve, modèle de l'année 2019 en faveur de la firme « R.P.M. Tech Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 161 994,03 \$, taxes incluses, incluant l'option d'échange, conformément aux documents de l'appel d'offres TP190027 ;

D'autoriser le financement de cette dépense par un emprunt au fonds de roulement pour un montant de 161 994,03 \$, lequel devra être remboursé selon les échéances suivantes :

- 2020 : 32 398,81 \$;
- 2021 : 32 398,81 \$;
- 2022 : 32 398,81 \$;
- 2023 : 32 398,80 \$;
- 2024 : 32 398,80 \$;

tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13132 émis le 22 mars 2019.

2019-257 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES POUR SOUFFLEURS « LARUE » POUR LES ANNÉES 2019 ET 2020

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la fourniture et à la livraison de pièces pour souffleurs « Larue », au cours des années 2019 et 2020, en faveur de la firme « J.A. Larue Inc. », laquelle a présenté la seule soumission conforme pour un prix total de 50 000 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-823-20-649, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13141 émis le 22 mars 2019;

RÉSERVER le droit de la Ville de Pointe-Claire de se prévaloir, auprès de ce fournisseur, de toute option concernant l'acquisition de biens supplémentaires identiques à ceux acquis en vertu du premier alinéa, pour un valeur maximale de 20 000 \$, taxes incluses, toute telle option pouvant être exercée en tout ou en partie en 2019 et/ou en 2020, et ce, aux mêmes prix et conditions que ceux déterminés en vertu des documents contractuels applicables (Appel d'offres TP180067) de façon à pouvoir répondre adéquatement aux besoins susceptibles d'être exprimés par la Ville ;

RÉSERVER le droit de la Ville de Pointe-Claire de se prévaloir, auprès de ce fournisseur, à la prolongation et/ou au renouvellement de ce contrat pour chacune des années 2021, 2022 et 2023, le tout suivant les mêmes conditions et modalités que celles énoncées aux deux premiers alinéas.

2019-258 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DE TRACTEUR « HOLDER » POUR LES ANNÉES 2019 ET 2020

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à la fourniture et à la livraison de pièces de tracteur « Holder » au cours des années 2019 et 2020, en faveur de la firme « Équipements JKL Inc. », laquelle a présenté la seule soumission conforme, pour un montant maximal de 100 000 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-823-20-649, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13138 émis le 22 mars 2019.

RÉSERVER le droit de la Ville de Pointe-Claire de se prévaloir, auprès de ce fournisseur, de toute option concernant l'acquisition de biens supplémentaires identiques à ceux acquis en vertu du premier alinéa, pour un valeur maximale de 15 000 \$, taxes incluses, toute telle option pouvant être exercée en tout ou en partie en 2019 et/ou en 2020, et ce, aux mêmes prix et conditions que ceux déterminés en vertu des documents contractuels applicables (Appel d'offres TP180066) de façon à pouvoir répondre adéquatement aux besoins susceptibles d'être exprimés par la Ville ;

RÉSERVER le droit de la Ville de Pointe-Claire de se prévaloir, auprès de ce fournisseur, à la prolongation et/ou au renouvellement de ce contrat pour chacune des années 2021, 2022 et 2023, le tout suivant les mêmes conditions et modalités que celles énoncées aux deux premiers alinéas.

2019-259 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DE L'AVENUE DONEGANI

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat relatif à l'exécution de travaux d'embellissement, en bordure de l'avenue Donegani en faveur de la firme « Les Entreprises Ventec Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 93 034,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1910-17031;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-417-02-860 et 22-417-02-858, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13099 émis le 20 mars 2019.

2019-260 OCTROI D'UN CONTRAT – REMPLACEMENT DE L'UNITÉ D'AIR CLIMATISÉ AU CENTRE NOËL-LEGAULT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat relatif au remplacement de l'unité d'air climatisé au Centre Noël-Legault en faveur de la compagnie « Omni Ventilation » pour un montant total de 62 546,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1910-17143B ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-13-876, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13135 émis le 26 mars 2019.

2019-261 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RÉPARATION DE
DE TOITURES DU CENTRE AQUATIQUE (PISCINE 6-50) ET DE
L'ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec
« Héloïse Thibodeau Architecte Inc. », relativement à la fourniture de
services professionnels pour la réparation de toitures du centre
aquatique (piscine 6-50) et de l'aréna Bob-Birnie, pour un montant de
19 200,82 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence une majoration au contrat intervenu avec
cette firme, faisant passer le montant total du contrat à la somme de
86 461,20 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-041, tel qu'il
appert du certificat du trésorier no 19-12824, émis le 4 mars 2019.

2019-262 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –
RECONSTRUCTION DE L'AVENUE LABROSSE, ENTRE LE
BOULEVARD SAINT-JEAN ET LE 205, AVENUE LABROSSE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver douze modifications au contrat intervenu avec
« Construction G-Nesis Inc. », relativement à la reconstruction de
l'avenue Labrosse, entre le boulevard Saint-Jean et le
205, avenue Labrosse, pour un montant total de 44 188,28 \$, taxes
incluses ;

D'autoriser en conséquence une majoration au contrat intervenu avec
cette firme, faisant passer le montant total du contrat à la somme de
4 762 950,39 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-02-877, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-13085 émis le 15 mars 2019.

2019-263 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE D'UNE GÉNÉRATRICE AUX
TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec
« Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 Inc. », relativement au
raccordement électrique d'une génératrice au service des travaux
publics, pour un montant total de 1 908,30 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence une majoration au contrat intervenu avec
cette firme, faisant passer le montant total du contrat à la somme de
121 016,65 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-72-876, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-13051 émis le 15 mars 2019.

2019-264 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D’UN CAMION (4 x 2) AVEC UNE CABINE D’ÉQUIPE ET BENNE BASCULANTE, MODÈLE DE L’ANNÉE 2018 ET UN CAMION IDENTIQUE EN ACHAT OPTIONNEL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D’approuver une modification au contrat intervenu avec « Jacques Olivier Ford Inc. », relativement à la fourniture et à la livraison d’un camion (4 X 2) avec une cabine d’équipe et benne basculante, modèle de l’année 2018 et un camion identique en achat optionnel, pour un montant en réduction de 124, 68 \$;

D’autoriser en conséquence une réduction du montant du contrat intervenu avec cette firme, faisant passer le montant total du contrat à la somme de 218 473,20 \$, au lieu de la somme de 218 597,88 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense aux postes budgétaires indiqués au certificat du trésorier n° 19-13105 émis le 21 mars 2019.

2019-265 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS ET DU TERRAIN DE BALLON-PANIER DU PARC CEDAR PARK HEIGHTS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement De choisir, en ce qui concerne l’octroi d’un contrat pour la fourniture de services professionnels nécessaires à la réalisation d’un projet de réfection du terrain de tennis et du terrain de ballon-panier du parc Cedar Park Heights, d’utiliser le système d’évaluation et de pondération des offres prévu à l’article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (système dit "appels d’offres - qualité à une enveloppe, incluant le prix") ;

D’approuver à cet égard les critères de sélection devant être employés dans le cadre d’un appel d’offres devant être lancé à cet effet, tel que ceux-ci sont indiqués à la section « Description » du dossier décisionnel 19-320-13096.

2019-266 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DE STABILISATION DES BERGES DU LAC SAINT-LOUIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement De choisir, en ce qui concerne l’octroi d’un contrat pour la fourniture de services professionnels nécessaires à la réalisation de projets de stabilisation des berges du lac Saint-Louis, d’utiliser le système d’évaluation et de pondération des offres prévu à l’article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (système dit "appels d’offres - qualité à une enveloppe, incluant le prix") ;

D’approuver en conséquences les critères de sélection devant être employés dans le cadre d’un appel d’offres devant être lancé à cet effet, tel que ceux-ci apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 19-320-13048.

2019-267 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR L'ÉLABORATION DU « CODE VALOIS » POUR LE VILLAGE VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE choisir, en ce qui concerne l'octroi d'un contrat pour la fourniture de services professionnels en matière de réglementation d'urbanisme et d'architecture du paysage pour l'élaboration du « Code Valois » pour le Village Valois, d'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (système dit "appels d'offres - qualité à une enveloppe, incluant le prix") ;

D'approuver en conséquences les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé à cet effet, tel que ceux-ci apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 19-613-12991.

2019-268 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISION DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AVRIL 2019

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois d'avril 2019, telle que présentée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2019-269 APPROBATION – LISTE DE CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 2 AVRIL 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 2 avril 2019, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général.

2019-270 APPROBATION – NOUVELLES GRILLES SALARIALES DES EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS ET DES ÉTUDIANTS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les grilles salariales des employés non syndiqués et des étudiants à compter du 1^{er} mai 2019, suite à l'augmentation annuelle du salaire minimum décrétée par le gouvernement du Québec, telles que celles-ci apparaissent en pièces jointes au dossier décisionnel 19-161-13079.

2019-271 APPROBATION – CHANGEMENTS RELATIFS À L'INDEXATION DES MONTANTS D'ALLOCATION POUR L'UTILISATION D'AUTOMOBILE PERSONNELLE À DES FINS PROFESSIONNELLES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les changements relatifs aux taux de remboursement de kilométrage des frais de transport de la politique de frais de déplacement à la demande de l'employeur à compter du 1^{er} mai 2019 comme suit :

Type de montant	2018-05-01	2019-05-01
Jusqu'à un maximum de 320 km	0,54 \$	0,56 \$
De 320 km à 1 280 km	0,44 \$	0,46 \$
Pour tout kilométrage additionnel à 1 280 km	0,35 \$	0,36 \$
Pourcentage d'ajustement	-	3,95 %

2019-272 OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DU CHALET DU PARC GRANDE-ANSE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la reconstruction du chalet du parc Grande-Anse à « Vincent Leclerc architecte Inc. », qui a soumis la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 308 224,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1909-17168 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-18-008, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13155, émis le 27 mars 2019.

2019-273 OCTROI DE CONTRATS – FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LES PISCINES INTÉRIEURES DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer des contrats pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour les piscines intérieures de la Ville de Pointe-Claire aux compagnies suivantes :

- Lots numéros 1 et 2 « Les Produits Chimiques Erpac Inc. » : 70 670,55 \$;
- Lot numéro 3 « Piscines et Spas Poseidon » : 12 404,66 \$;
- Lots numéros 4 et 6 « Distribution ASI » : 41 627,59 \$;
- Lot numéro 5 « Aquatechno Inc. » : 5 317,20 \$;

Lesquelles ont soumises les plus basses soumissions conformes par lot, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres EP190003 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-40-635, tel qu'il appert du certificat du trésorier no 19-13028, émis le 27 mars 2019.

2019-274 AUTORISATION – MODIFICATION DE LA VOCATION PUBLIQUE DE CERTAINES PARTIES DU LOT 2 526 094 (PARC LINÉAIRE /PISTE CYCLABLE ENTRE LES AVENUES ALSTON ET STILLVIEW)

RÉSOLU: Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE prendre acte du fait que onze (11) parties du lot 2 526 094 du cadastre du Québec, telles que désignées et montrées au document joint au dossier décisionnel 19-143-13159 ne sont plus affectées à l'utilité publique ;

DE confirmer la modification de la vocation publique de ces immeubles, de manière à ce qu'ils soient dorénavant considérés comme faisant partie du domaine privé de la municipalité, aux fins de leur aliénation, conformément aux conditions établies dans l'acte de transaction signé par les parties le 25 février 2019.

2019-275 DÉPÔT – RAPPORT DU GREFFIER SUR LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 11 MARS 2019 À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT PC-2900

Le rapport du greffier pour la procédure d'enregistrement tenue le 18, 19, 20 et 21 février 2019 à l'égard des Règlements PC-2897 et PC-2898 est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2019-276 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE lever la séance à 21 h 45.

John Belvedere, Maire

Me Jean-Denis Jacob, directeur des affaires
juridiques et greffier